

Image not found or type unknown



23 l d'eau par jour et par personne, impossible ?

Par **feudebois**, le **19/12/2011 à 10:10**

Bonjour à tout le forum et merci d'avance pour vos réponses.

Mon propriétaire met en doute avoir utilisé 46 l d'eau/jour en 6 mois, donc mon relevé de mon sous-compteur ou sa fiabilité. Qu'en pensez-vous ?

Merci à tous ceux qui me répondront.

Par **Laure11**, le **19/12/2011 à 11:33**

Il est inutile d'ouvrir deux posts pour le même sujet.

Par **feudebois**, le **19/12/2011 à 14:20**

Oui, je sais, mais j'ai pensé qu'en condensant le problème et en changeant le titre, cela serait moins réhhibitoire et quelqu'un viendrait à mon secours.....

Lol j'attends !

Par **feudebois**, le **19/12/2011 à 18:24**

Ca n'inspire toujours personne ???

Par **feudebois**, le **19/12/2011 à 23:24**

y'a quelqu'un sur ce forum ???

Par **Louxor_91**, le **20/12/2011 à 08:49**

votre question est plus technique que légale... vous devriez pouvoir trouver sur le net réponse à votre question ? mais dans des sites plus liés à la plomberie ? vous pouvez d'ailleurs en appeler deux ou trois au hasard ? ils doivent avoir une petite idée de la conso moyenne d'une personne par jour en litres.

Par **feudebois**, le **20/12/2011 à 10:46**

Ah, merci Loulou pour votre réponse ! ;)

En fait le problème est que personnellement ça ne me dérange pas d'avoir une consommation de 5,5 m³ pour 6 mois pour moi et ma fille, mais ça dérange mon propriétaire qui, du coup, met en doute le 1^{er} relevé fait sur ce sous-compteur et veut me faire une facturation fantaisiste.

Il faut savoir que suite à une fuite d'eau souterraine et invisible qui durait depuis 2 ans alors que je n'avais intégré cet appartement que depuis 1 an, le plombier s'est aperçu que le sous-compteur sur lequel on me facturait n'était pas le bon. Ce fut tout un micmac. Le papa de la propriétaire était là lors du relevé du nouveau (les 2 sous-compteurs sont dans mon logement) et maintenant il nie avoir été avec moi et considère que mon relevé est faux. Je n'ai fait aucune histoire alors que les sommes facturées jusqu'à ce moment-là n'était pas les miennes mais probablement celles de voisins au-dessus de moi, eux, en y réfléchissant bien, étant probablement facturés pour la fuite d'eau. Depuis, je les ai prévenus, d'autant que le proprio a récupéré 205 m³ de dégrèvement, ce qu'il niait depuis le début, mais je l'ai su par l'organisme des eaux.

Dans cette maison où il y a 3 logements, il n'y a que des problèmes. Déjà avec l'électricité, on a réussi à persuader le propriétaire de faire venir un électricien compétent car nos plombs sautaient régulièrement en même temps chez moi et eux. Finalement, le problème a été réglé et on a bien vu que l'installation n'était pas aux normes. C'est le propriétaire qui a fait lui-même tous les travaux et le logement que j'occupe aujourd'hui était celui pour sa fille.

Enfin, bref, j'aimerais demander une mise aux normes des installations d'eau, suis-je en droit de le demander en accord avec mes autres voisins ? Sinon, eux, mes proprios, veulent changer le sous-compteur. Enfin, bon, que pensez-vous de ce micmac ?

Par **Laure11**, le **20/12/2011 à 19:02**

[citation]En fait le problème est que personnellement ça ne me dérange pas d'avoir une consommation de 5,5 m³ pour 6 mois pour moi et ma fille,[/citation]

Je comprends fort bien que ça ne vous dérange pas... C'est vraiment très peu...

Par feudebois, le 20/12/2011 à 20:23

Ah, et c'est tout ce que ce problème vous inspire ? :D

Je dis ça parce que, contrairement à ce que dit Loulou, ce n'est pas un problème de consommation, mais bien un problème litigieux et juridique avec mon propriétaire.

Moi, le problème que je me pose, qui paie quoi dans ce bazar ?

Si ça se trouve, depuis le début, les locataires successifs de mon logement ont le mauvais sous-compteur et n'ont jamais été facturés suivant leur consommation, que l'un des voisins au-dessus de moi paie des factures uniquement basée sur la consommation globale déduction faite des relevés des 2 autres locataires, que le sous-compteur réel de l'appartement n'était jamais regardé, que, si ça se trouve, c'est consciemment qu'on a donné ce sous-compteur sachant que l'autre n'était peut-être pas aux normes, que la proprio, peut-être car je ne suis sûre de rien, elle se facturait sur ce sous-compteur qui sous-estime la consommation pour la répercuter sur les autres occupants de la maison. Enfin, si vous trouvez tout ça normal.....

Moi, cette histoire m'a pris le chou parce que je me suis disputée avec mon proprio à cause de ça, il ne veut pas reconnaître qu'il était avec moi le jour du relevé. Je sais que l'un des utilisateurs doit des centaines d'euros au proprio pour l'eau et si ça se trouve, on lui demande de payer la fuite d'eau (invisible et étalée pendant environ 2 ans). Ce serait d'autant plus inadmissible que le proprio s'est fait dégrévé 205 m3 sur cette fuite d'eau.

Enfin bon, il y a des problèmes plus graves, n'est-ce pas ?!

Bonne soirée. Merci pour vos réponses quand même.